

Lutte contre la mineuse du poireau par fauchage – automne 2017

OBJECTIFS DES ESSAIS

L'objectif de cet essai est de tester l'efficacité de la fauche du feuillage dans la lutte contre la mouche mineuse du poireau : l'essai s'attache à étudier la période optimale de fauche pour assainir efficacement la parcelle sans compromettre le rendement.

MATERIEL ET METHODES

Essai mis en place sur une parcelle conduite en AB.

			Description
1	Témoin		Témoin non voilé non traité pour toute la durée de culture
2	vol	S 35	Fauche la semaine du vol. pas de traitement
3	Vol + 3 semaines	S 38	Fauche 3 semaines après le vol. pas de traitement
4	Vol + 5 semaines	S41	Fauche 5 semaines après le début de vol. pas de traitement

Plan des essais

Dispositif : 1 répétition par parcelle sur une planche.

Fauche par le producteur, à la barre de coupe. Retrait de 20 cm de feuillage et 30 cm de feuillage sur la modalité 2. Les autres modalités ont été fauchées uniquement sur 20 cm.

Conduite

- Lieu :EARL le bio des champs, Valanjou
- Sol : sable limoneux argileux
- Précédents : courges

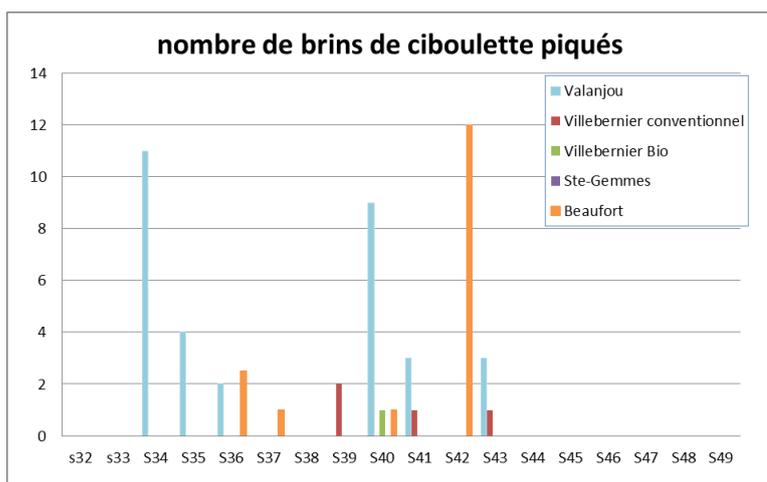
Notations

A récolte, épluchage de 30 poireaux par modalités. Comptage du nombre de pupes et de larves. Prélèvement des pupes pour élevages et identification.

Pas de traitement mineuse / thrips sur la parcelle à base de spinosad notamment. Les traitements teigne sont autorisés.

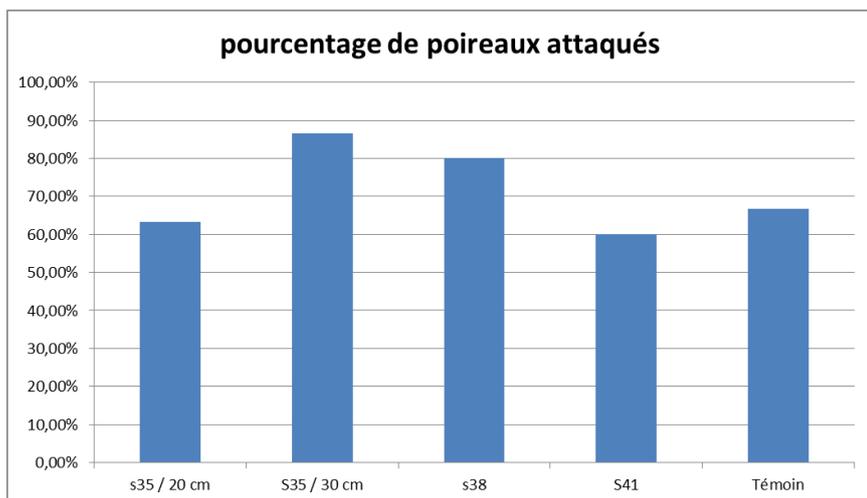
RESULTATS

Suivi du vol



En semaine 34, 11 brins de ciboulettes par pieds présentent des piqures en moyenne sur la parcelle. C'est un niveau d'activité très élevé pour un début de vol (classiquement les suivis SBT sont plutôt aux alentours de 2 à 3 brins piqués par pieds). La première fauche a donc été réalisée dès la semaine 35 (31/08/2017). Les poireaux sont encore assez petits (plantation de juillet). La fauche n'enlève que peu de feuilles.

Récolte



Récolte le 20 décembre. Sur le nombre total de poireaux attaqués, les différences observées ne sont pas statistiques alors que le niveau d'attaque est important. Il n'y a donc pas « d'efficacité » de la fauche de cet essai.

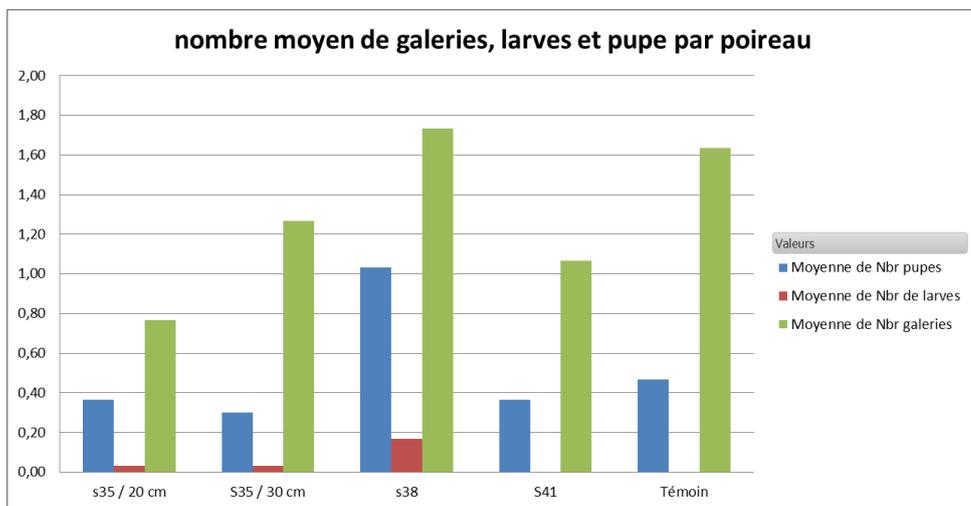
L'essai d'identification de la période à risque mené dans la même parcelle montre que ce sont les modalités non protégées en semaine 38 et 39 qui présentent le niveau d'attaque le plus important, équivalent au témoin. Les

autres modalités présentent des niveaux d'attaque entre 0 et 15 %. Cela signifie que, dans cet essai, seule la fauche de la semaine 41 était susceptible d'assainir la parcelle. Les fauches précédentes ont été faites trop précocement.

Cela permet également de constater que même sur un poireau coupé, la mineuse pond. La fauche ne peut donc être préventive.

Le fait que la modalité 41 ne soit pas différente du témoin peut impliquer deux choses :

- Les fauches à 20 cm sont trop hautes par rapport à la zone de ponte de la mineuse.
- Les œufs avaient déjà éclos et les larves étaient suffisamment descendues pour ne pas être retirées par la coupe



Les analyses statistiques montrent une différence de nombre de pupes et de galeries entre la modalité S38 et la modalité S35/20 uniquement. Il n'y a pas de différence de nombre de larves entre les différentes fauches testées.

DISCUSSION

L'essai de 2017, malgré une fauche trop précoce, permet de constater plusieurs choses :

Ce type de lutte ne peut se faire qu'après que les pontes aient eu lieu. Cela demande donc de bien connaître les périodes à risques et la biologie du ravageur : la fauche ne doit pas avoir lieu trop tardivement au risque que les larves soient déjà sous le point de coupe. Les résultats de fauches en semaine 41 montrent que le cycle est relativement rapide : avec un pic de dégâts en semaine 38 et 39 (voir essai période à risque), la fauche réalisée en fin de semaine 41 ne permet pas d'assainir la parcelle. En moins de 15 jours, les larves ont donc déjà parcouru 20 cm dans la feuille.

L'essai va être reconduit en 2018, en fauchant en semaines 39, 40 et 41, de façon indépendante du suivi sur ciboulette.